

Complémentaire Retraite Des mesures inquiétantes pour les fonctionnaires

L'Assemblée générale extraordinaire de l'UMR (Union Mutualiste Retraite) a confirmé le 18 novembre dernier la baisse annoncée de 30 % du montant des rentes viagères versées au 1^{er} janvier 2015 aux fonctionnaires retraités du régime R1, un régime fermé à la souscription qui ne concerne que les anciens sociétaires de l'ex-CREF (Complémentaire de retraite de l'Education nationale et de la Fonction publique).

Pour le régime R2 encore ouvert à cotisations pour les autres fonctionnaires, l'UMR a également avalisé deux mesures tout aussi négatives : report de 60 à 62 ans de l'âge du versement des rentes et diminution de leur montant.

L'UMR justifie notamment ces mesures par la chute des taux d'intérêt qui pèse sur la rentabilité des placements financiers. Cela conforte la FSU dans son opposition aux systèmes de retraite par capitalisation qui ne garantissent absolument pas la pérennité des rentes qu'ils annoncent au moment de la souscription des adhérents.

Ces nouvelles annonces suscitent une émotion légitime chez les personnels concernés qui se sentent d'autant plus floués que ceux du régime R1 ont déjà été fortement pénalisés à deux reprises lors des "crises" de la MRIFEN et du CREF et qu'ils auront perdu 50 % de leur pouvoir d'achat en 15 ans.

La FSU s'est adressée à l'UMR avant son AG extraordinaire. Elle entend suivre de près ce dossier pour défendre les intérêts des personnels concernés.